

BUREAU exceptionnel

Réunion du 01 juillet 2020 – par visioconférence

Présents :

Annie ANDRE – Antoine BEAL- Jean-Jacques BERAUD – Jean-François BOURGEON - Kevin COUZON - Nadine DELLA SAVIA - Géraldine MONCORGE - Gilles SANFILIPPO - Pierre THIOLIERE - Claudine ZENTAR

Approbation du CR du bureau N°10

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Bureau N° 10

Activités de la Présidente

13/06/20	Entretiens recrutement
24/06/20	Groupe de Travail Récompenses
25/06/20	Rencontre Amicale des Anciens du Roannais à la Délégation
26/06/20	Réunion CDO au comité
29/06/20	Signature partenariat F Sivatte

INTERVENTION DE LA PRESIDENTE – CLAUDINE ZENTAR

Aide aux clubs – Proposition de vote au CD – Gratuité pour la saison 2020-2021

Après présentation d'un bilan provisoire et d'une estimation des coûts des propositions par le Trésorier,

- Engagement mini 18000 euros
- Engagement Challenge 4000 euros
- Formation techniciens 10000 euros
- Formation Officiels 8000 euros
- Total 40000 euros

Si la formation des techniciens est prise en charge par la Ligue AURA, le comité rajoutera la gratuité pour

- Engagements U13 15000 euros

Il y aura facturation et avoir aux clubs

Les engagements seront gratuits mais les forfaits payants

Toute formation non menée à son terme sera facturée au club

Un courrier sera adressé aux clubs après validation par le Cabinet Comptable

U20M - CD 63

- Les équipes concernées sont proches de Clermont Ferrand.
- Le CD63 rembourse le péage pour 3 voitures
- La décision est reportée après l'engagement des équipes du CD42

L'heure du Rebond : 1^{er} bilan et propositions sur fin août

- voir tableau
- les élus se déplaceront sur les sites
- voir pour reproduire les actions fin août, avec des intervenants extérieurs si les cadres du comité sont occupés

AG : proposition de lieu

- toujours en recherche
- prévoir une salle annexe pour le dépouillement des votes

Récompenses :

- Validation des propositions faites par JFB, PT et CZ (+ académie Christian Jallon)
- Dans les années futures, lister les clubs qui ne demandent rien pour proposer des noms
- Créer une lettre de félicitation comité pour récompenser les plus jeunes (voir critères du JAP)

AS Parc

- Suite au courrier reçu de la Mairie de Roanne, le bureau approuve la réponse de la Présidente

INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE

CR du CD extraordinaire du 29/05/2020

- Lors du vote sur l'article 23 concernant la Délégation, une erreur à été commise : il y avait une abstention. Le CR a été corrigé et sera représenté au CD du 04 juillet

AG

- Réouverture des candidatures au comité directeur et l'ouverture des candidatures des délégués pour l'AG de décembre de la FFBB lancées au BO de cette semaine jusqu'au 05 août 2020.
- Confirmer le nombre de réunions de chacune des commissions, pour finaliser le rapport moral
- Commission de vérification des pouvoirs validée par le bureau pour AG 2020
 - Une secrétaire de chaque zone
 - Un élu de chaque zone (Jean-Jacques BERAUD – Dominique MURE)
 - Daniel DELLA SAVIA - Président

Championnat anciens nord

- Suite à la réunion entre les élus du comité et les représentant de l'Amicale des Anciens, il a été décidé que les clubs interrogeant le comité, devraient être redirigés vers les responsables de l'Amicale des Anciens pour réponse sur offre de licence ?

Modification du Règlement Intérieur à faire valider par CD :

Du fait de la modification des règlements FFBB : seuls les clubs présentant des équipes en Championnat de FR votent à l'AG de la Ligue

ARTICLE 9

Il est procédé à l'occasion de chaque Assemblée Générale annuelle à l'élection des délégués à l'Assemblée Fédérale représentant des Clubs dont aucune équipe Senior n'opère en Championnat de France, les établissements privés et les licenciés à titre individuel.

Les Clubs concernés constituent pour cela une Assemblée « ad hoc » qui obéit aux règles suivantes :

- La liste des Clubs composant l'Assemblée est arrêtée chaque année par le Comité à la date du 31 Mars.*
- La convocation des Clubs à cette Assemblée se fait en même temps que la convocation à l'Assemblée Générale Départementale ; elle précise le nombre de délégués à élire.*
- Les candidatures à la fonction de délégué des Clubs doivent être déposées dans les mêmes conditions que les candidatures à l'élection du Comité Directeur Départemental.*
- La liste des candidatures recevables est arrêtée par la Commission électorale et communiquée aux membres de l'Assemblée selon les mêmes procédures que pour l'élection au Comité Directeur Départemental.*
- L'élection se déroule selon les mêmes règles que celles qui gouvernent l'élection des membres du Comité Directeur Départemental.*

SERVICES CIVIQUES

Un ordre de priorité est demandé par la FFBB quant aux dossiers de demande de service civiques – proposition du bureau :

- BC St Etienne Soleil
- AL La Ricamarie
- EF Feurs
- Pontoise ULR St Just St Rambert
- St Chamond Basket Vallée du Gier

INTERVENTION DE LA PRESIDENTE

Règlements sportifs

- le bureau valide l'article 2

Projet de vente du local de la Délégation

- une offre d'achat a été transmise au comité : refus du bureau
- voir l'éventualité de disposer d'une place de parking ?

Elections : voir l'éventualité des candidats obtenant le même nombre de voix

Actions avec USEP : à renforcer

Abonnements pris auprès des clubs phares : à décider à la rentrée

CDOSL – suite au COVID remise d'un chèque de 250 euros et gratuité des parkings pour 2 mois

FIN DE LA REUNION 20H15
PROCHAIN BUREAU 27-08-2020